



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2022

Délibération n° 88-2022
Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 30
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Pascal SÉJOURNÉ, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Hugues CANTEL, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Chantal HERVIEU, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sandrine BOZEC, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Camille DAEL à Marie-Lyne VAGNER, Jérôme VARANGLE à Thierry JOSSE, Julien LEFEVRE à Gérard LEMERCIER, Sébastien LERAT à Ulrich SCHLUMBERGER, Antonin PLANCHETTE à Pascal DIDTSCH.

Absent : Françoise TURMEL, Pierre JALET, Justine REPEL

Date de la convocation : 23 septembre 2022

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

ADHESION A L'ASSOCIATION DE MONUMENTS ET SITES DE L'EURE (AMSE)

Exposé des motifs :

L'association des Amis des Monuments et Sites de l'Eure a pour objet de veiller, dans le département de l'Eure, à la préservation, à l'enrichissement et à la valorisation de toutes les beautés naturelles et artistiques (monuments, objets d'art, sites, etc.) et de tout ce qui constitue le patrimoine historique, culturel et naturel qu'elle entend faire mieux connaître, apprécier et protéger.

Les buts de l'association sont multiples :

- Conseiller les élus, les propriétaires privés et les responsables d'associations dans leurs actions pour la préservation et la valorisation du patrimoine.
- Apporter son aide à l'inventaire des objets d'art, dans les églises,
- Faire connaître le patrimoine de l'Eure par des actions de valorisation, par la publication et l'apport de connaissances. Des liens entre la Ville de Bernay et l'AMSE existent déjà (inventaire des vêtements liturgiques des églises de la Couture et Sainte-Croix de Bernay).

L'adhésion à l'AMSE permet de renforcer ces liens, de pouvoir bénéficier de la visibilité de leurs événements, et de recevoir leur revue trimestrielle.

Il est donc proposé que la Ville de Bernay devienne adhérente à l'AMSE, pour la somme de 50 €

Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable des membres de la commission « CULTURE, PATRIMOINE » en date du 22 septembre 2022 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'AMSE.

Pour copie certifiée conforme